

2016 : baisse des dépenses de fonctionnement mais croissance modérée des recettes fiscales

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 :

Les dépenses de fonctionnement sont globalement en baisse de 1,9 % en 2016 et ce, dans la ville-centre (-2,6 %) comme en moyenne dans les communes périphériques (-0,9 %), s'inscrivant ainsi dans la continuité du ralentissement déjà observé en 2015. Cette baisse concerne pour la 2^{ème} année consécutive les charges à caractère générale : - 3,1 % après - 13,8 % en 2015 en lien avec les transferts de compétences. Les charges de personnel, qui représentent en moyenne 60 % des dépenses de fonctionnement progressent en 2016, comme au niveau national, à un rythme plus modéré : + 1,4 % en moyenne dans les communes périphériques contre + 2,3 % en 2015 et +6 % en 2014. Dans la ville-centre, elles sont stables après une baisse de 0,8 % en 2015.

Les recettes de fonctionnement enregistrent en 2016 une baisse de 3 % : - 0,4 % en moyenne dans les communes périphériques et - 4,8 % pour la ville-centre. Cette diminution est en grande partie imputable à la réduction de 11 % des dotations et participations, soit une perte globale de 12 millions d'€. D'autre part, les impôts et taxes progressent modérément par rapport à 2015 (2,4 % contre 5,4 % en 2015), conséquence notamment de la hausse des exonérations fiscales de taxe d'habitation pour les personnes à condition modeste.

Les recettes ayant diminué davantage que les dépenses, l'épargne de gestion est globalement en baisse de 10,5 % en 2016. Elle s'élève à 182 €/hab contre 205 €/hab en 2015.

Les intérêts de la dette ayant baissé en moyenne dans les communes périphériques, le taux d'autofinancement c'est-à-dire la part des recettes de fonctionnement qui peut être affectée à l'investissement est en légère hausse à 17,8 %. Cette moyenne, cependant, cache des disparités et des évolutions plus contrastées : ce taux est inférieur à 15 % dans 20 communes contre 15 en 2014. Ce taux est de nouveau en baisse dans la ville-centre à 11,5 % en 2016.

Les dépenses d'équipement diminuent pour la troisième année consécutive, en moyenne dans les communes périphériques (- 7,0 % en 2016), pour s'établir globalement à 61 millions d'euros. Ces diminutions s'inscrivent en partie dans les effets classiques du cycle électoral et s'expliquent également par le transfert de compétence « voirie ». Pour la ville-centre, ces dépenses sont stables à 74 millions d'euros.

Sur la période 2012-2016, les dépenses d'équipement annuelles s'élèvent en moyenne dans les communes périphériques à 337 €/hab et sont financées à 21,5 % par le recours à l'emprunt. En 2016 le montant des emprunts contractés s'élève à 9,3 millions d'euros en baisse par rapport à 2015 (11 M€) et 2014 (25 M€).

La dette est en légère hausse en 2016 en moyenne dans les communes périphériques (+ 1,0 %). Cependant, 34 communes enregistrent une baisse de leur dette en 2016 dont 20 pour la troisième année successive. Dans la ville-centre, la dette est également en baisse.

La capacité de désendettement en moyenne dans les communes périphériques est en baisse à 4,7 années contre à 5,1 années en 2015. Cependant, ce ratio masque de nombreux écarts. 11 communes ont une capacité de désendettement supérieure à la durée moyenne de leurs emprunts et devront donc augmenter leur épargne dans les années à venir, contre 14 en 2015.

FISCALITÉ 2016 :

En 2016, le produit fiscal perçu par Rennes Métropole s'élève à 432 €/hab et est issu à part égale des impôts « ménages » et des impôts économiques (CFE, CVAE, IFR, TASCOT). Il est en hausse de 2,2 % en 2016 principalement grâce à la progression de la fiscalité économique. 22 % de ce produit est reversé aux communes par le biais de la dotation de solidarité communautaire et de l'attribution de compensation. Ce reversement, en moyenne de 94 €/hab, représente 15 % des contributions directes des communes.

Les contributions directes trois taxes progressent modérément en 2016 en moyenne dans les communes périphériques (+ 3,1 % contre + 4,6 % en 2015) et dans la ville-centre (+ 0,6 % contre + 2,3 % en 2015). Le rétablissement de l'exonération de la taxe d'habitation pour les personnes de condition modeste en partie supprimée en 2015 explique cette faible évolution.

En 2016, la pression fiscale (groupement+communes) sur les ménages s'élève à 4,92 % contre 4,95 % en 2015. Cette relative baisse s'explique par une hausse des revenus déclarés sur le territoire (+ 1,9 %) plus marquée que celle des impôts ménages (+ 1,2 %). La pression fiscale reste plus élevée dans la ville-centre (6,25 %) que dans la moyenne des communes périphériques (3,86 %) même si l'écart tend à se réduire. Cependant, la pression fiscale moyenne cache de nombreuses disparités : de 2,84 % à 5,42 %, soit un écart de 1 à 1,9.

En 2016, 55 % seulement des contribuables à la taxe d'habitation s'acquittent de la totalité de leur cotisation due, les autres bénéficiant soit d'une exonération (8 %), soit d'un plafonnement en fonction du revenu (37 %). La moitié des ménages de Rennes Métropole paie moins de 873 € de cotisation globale de taxe d'habitation (commune + Rennes Métropole + taxe spéciale d'équipement + frais) en 2016. Cette cotisation médiane est différente d'une commune à l'autre et varie de 524 €/hab à 1 128 €/hab.